

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN107

présenté par
Mme Adam, rapporteure

ARTICLE 12

A l'alinéa 2, il est inséré après le mot : "intérieure", les mots : ", désignée par arrêté interministériel,".

En conséquence, supprimer à la fin de la phrase les mots : ", désignée par arrêté interministériel."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.